



MANIFESTATIONS ASSOCIATIVES

Les associations, quel que soit leur objet, peuvent, dans la limite de 5 autorisations par an et par association, solliciter la permission d'ouvrir un débit de boissons temporaire (des deux premiers groupes exclusivement), pour la durée des manifestations publiques qu'elles organisent.

MANIFESTATIONS SPORTIVES

La vente et la distribution des boissons des deuxième et troisième groupes sont interdites dans les stades, dans les salles d'éducation physiques, les gymnases et d'une manière générale dans tous les établissements d'activités physiques et sportives.

Toutefois, le Maire a la possibilité d'accorder, par voie d'arrêté, des autorisations temporaires d'une durée maximale de 48 heures au plus de vente à consommer sur place ou à emporter et de distribution des boissons des deuxième et troisième catégories dans les salles d'éducation physiques, les gymnases et d'une manière générale dans tous les établissements d'activités physiques et sportives (groupement agréé auprès de la direction départementale de la jeunesse et des sports).

Dans ce cadre, les groupements sportifs agréés DDJS peuvent bénéficier de 10 autorisations annuelles.

➤ Pour bien constituer votre dossier :

Votre demande sera prise en compte par nos services, sous réserve de réception de ce formulaire dûment rempli, au plus tard 2 mois avant la date de la manifestation prévue.

➤ Adresse de retour du formulaire complété :

Ville de Bailleul – Grand Place Charles de Gaulle - BP 9 - 59270 Bailleul

➤ Pour toute question :

Service Associations

Mail : associations@ville-bailleul.fr

Tél : 03-28-500-619

Bureaux situés au 278 rue de Lille



DEMANDE D'AUTORISATION DE VENTE DE BOISSONS

INFORMATIONS SUR LE DEMANDEUR

Nom du président de l'association :

Adresse :

.....

Tél : Tél mobile :

Mail :

Vous êtes :

une association :

une association sportive :

↳ N° d'agrément de la DDCS :

DATES ET HEURES D'OUVERTURE DU DÉBIT DE BOISSONS

Date(s) :

Horaires :

INFORMATIONS SUR LA MANIFESTATION

Motif :

Lieu :

Fait à Le

Signature du président :